PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1
Approuvée

Uffheim

3b. Règlement graphique 1/5000è

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	**Désignation des opérations**	**Bénéficiaire**	**Superficie approximative en ares**
1	Elargissement de voie rue du Cordier	Commune	5,8
2	Elargissement de voie rue Burggraben	Commune	1,2
3	Accès au secteur AUa rue de la Liberté pour cheminement piétonnier et réseaux	Commune	1,6
4	Accès à la zone A rue de la Fontaine	Commune	1
5	Création d'un équipement public, espace public	Commune	5,8
6	Elargissement de voie	Commune	1,7
7	Accès au secteur AUa, rue de Général Béthouard	Commune	7,6
8	Accès au secteur AUa, rue du Moulin	Commune	2,4
9	Cheminement, liaison douce le long du Weidemattgraben	Commune	15,6
10	Cheminement, liaison douce le long du Weidemattgraben	Commune	8
11	Elargissement de la rue Suttergasse	Commune	1,3
12	Aménagement d'une liaison cyclable en site propre vers Sierentz	Commune	21

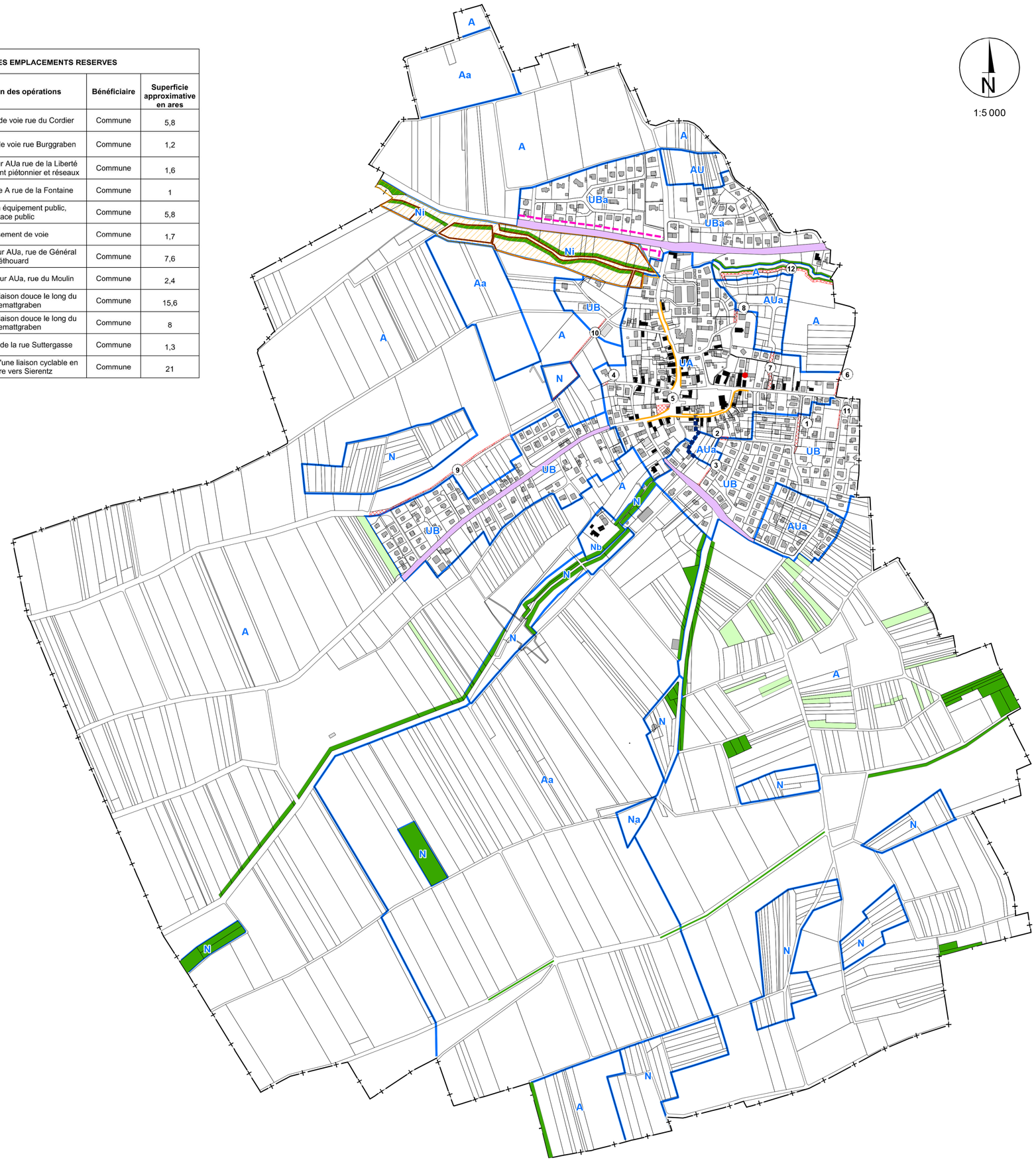

MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 1

Portée à la connaissance du public du 2 octobre au 3 novembre 2025.
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Le Maire
André RIBSTEIN
Maire d'UFFHEIM

ALSACE Collectivité européenne

DAUHR ATD Alsace

Janvier 2026

LIMITES

limite communale
limite de zone ou de secteur
reculement
alignement architectural obligatoire
cheminement piéton à conserver
cortège végétal, haie

EMPLACEMENTS RESERVES

1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés 2

zone inondable inconstructible

PLANTATIONS ET FORMATIONS A PROTEGER

au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

cortège végétal
prairie à conserver
verger

BATIMENT A PRESERVER

au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

bâtiment à conserver

rues en bordure desquelles les pentes de toiture sont soumises à des prescriptions règlementaires particulières

exploitation agricole d'élevage

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.